



Avis sur le rapport 1-20 de l'Exécutif régional
**Avenant n° 4 au Plan d'accélération de
l'investissement régional (PAIR)**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-20 propose des ajustements de certaines mesures du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), dans la continuité des avenants adoptés en avril 2021, octobre 2021 et janvier 2022. Ces ajustements visent à permettre l'utilisation pleine et entière des crédits dédiés au PAIR, sans modifier l'enveloppe de 435 M€ votée initialement en octobre 2020.

Les budgets dédiés aux trois priorités du plan sont les suivants, après la prise en compte de cet avenant :

- Priorité I : "Accélérer la transition écologique et énergétique" : 229 M€ (soit + 2,5 M€).
- Priorité II : "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi" : 119, 9 M€ (soit + 0,1 M€).
- Priorité III : "Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale" : 85,8 M€ (soit - 2,6 M€).

Avis du CESER

Le CESER note que cet avenant est principalement porté par des modifications visant à tenir compte de la réalité des besoins de terrain. Les ajustements proposés sont relativement marginaux si on les compare à la globalité du plan.

Il salue la hausse affectée aux mesures n°1 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux particuliers" et n°4 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux collectivités et associations". Il s'agit de deux mesures importantes pour aider à la rénovation des bâtiments des particuliers. Il est néanmoins regrettable que la Région ait dû suspendre, pour des raisons réglementaires et d'articulation avec le cadre national, son dispositif d'audit énergétique Effilogis pour les maisons individuelles depuis le 19 mai dernier.

Il regrette tout particulièrement, alors même que cette assemblée plénière va examiner la déclaration commune du Groupe Régional d'Adaptation au Changement Climatique (GRACC), l'annulation de 715 k€ sur la mesure n°27 "Renaturation et lutte contre les effets du changement climatique" et de 685 k€ pour la mesure n°37 "Adaptation au changement climatique/eau", soit une baisse cumulée de 1,4 M€ d'autorisations de programme. Il rappelle que la politique environnementale de la Région ne doit pas se réduire à la seule transition énergétique. Les questions de protection/préservation de l'environnement et tout particulièrement des milieux aquatiques et de la ressource en eau, de la biodiversité... doivent constituer tout autant des engagements forts du Conseil régional.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.